

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 101-104

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__101_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

BIBLIOGRAPHIE

La Législation des retraites ouvrières et paysannes, par Ernest POTHÉMONT, membre de l'Institut des actuaires français, sous-chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations (Librairie Larose et Tenin, Paris, un vol. in-8, 587 pages, prix 7'50).

L'ouvrage de M. Pothémont est présenté par une remarquable préface de M. Ferdinand Dreyfus, sénateur de Seine-et-Oise, membre du Conseil supérieur des retraites ouvrières, qui a pris à l'élaboration de la loi au Sénat une part des plus actives, grâce à sa compétence des questions sociales et financières.

Après une introduction contenant un court historique de la question des retraites en France et un exposé des diverses législations étrangères, l'auteur aborde l'étude même de la loi du 5 avril 1910. Il a adopté un plan qui diffère sensiblement de celui du législateur, mais qui a pour but de grouper sous un même titre les dispositions analogues.

Dans un premier livre intitulé : *De l'obligation ou de la faculté d'assurance*, M. Pothémont recherche quelles sont les personnes visées par la loi des retraites, c'est-à-dire celles qui sont atteintes par l'obligation que le texte institue et celles qui peuvent bénéficier de la faculté qu'il offre. L'auteur les classe en trois catégories : les *assurés obligatoires*, les *assurés facultatifs* et les *assujettis*. Les premiers sont ceux qui sont liés à un patron par un contrat de travail et qui ne sont pas expressément placés hors des cadres de la loi par une disposition spéciale. Les assurés facultatifs sont ceux qui, aux termes de l'article 36 de la loi, peuvent réclamer le bénéfice de l'assurance. Enfin, les assujettis sont ceux qui, suivant la définition de l'auteur, doivent payer des prestations sans pouvoir prétendre, en retour, à aucun des avantages prévus ; ils versent leur cotisation, soit en qualité d'employeurs d'assurés obligatoires, soit en qualité de propriétaires de métairies exploitées par un métayer qui a réclaté le bénéfice de l'article 36.

Le second livre est consacré à l'étude des prestations à verser en exécution de la loi des retraites. Il a naturellement pour objet presque exclusif l'étude des versements obligatoires ; il indique, d'une part, les méthodes à employer pour le calcul de leur quotité et, d'autre part, les règles à suivre pour leur recouvrement.

Dans le livre troisième, M. Pothémont énumère les divers avantages attribués aux bénéficiaires de la loi. Il distingue nettement les deux parties constitutives de la retraite : tout d'abord, la rente viagère correspondant aux versements portés au compte individuel de l'assuré est calculée comme s'il s'agissait d'une assurance privée, puis les diverses allocations ou bonifications dues à la libéralité de l'État. Cette étude est complétée par un chapitre spécial aux conditions d'attribution et au mode de détermination de chacune des allocations prévues par la loi en plus de la retraite proprement dite ; à savoir : les allocations attribuées conformément à la loi d'assistance du 14 juillet 1905, les allocations au décès et les allocations spéciales qui peuvent être réclamées par les membres des sociétés de secours mutuels et des caisses de retraite ou de prévoyance des syndicats professionnels ayant en même temps contracté une assurance en vertu de la loi des retraites.

Enfin, un livre quatrième expose l'organisation du service des retraites. Ce livre est divisé en deux titres. Le premier, intitulé : des caisses de retraite, contient une étude

détaillée des conditions de constitution et de fonctionnement de chacun des organismes de retraite qui peuvent participer à l'exécution de la loi : Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ; Sociétés de secours mutuels, unions de sociétés de secours mutuels et caisses des retraites de syndicats professionnels ; Caisses départementales ou régionales de retraites ; Caisses patronales ou syndicales de retraites et Caisses de syndicats de garantie liant solidairement les patrons adhérents. De plus, un chapitre spécial, qui est consacré au rôle de l'État vis-à-vis de ces organismes de retraite, fait connaître les mesures de contrôle et, s'il y a lieu, les garanties prises en vue d'empêcher les assurés d'être privés à un moment donné du produit de leurs versements, par suite de la mauvaise gestion d'une caisse d'assurance.

Quant au titre II du livre IV, il étudie l'organisation générale du service de l'assurance, c'est-à-dire les mesures prévues pour l'affiliation des assurés, la transmission des cartes aux établissements d'assurance, la tenue des comptes individuels, la gestion financière du patrimoine des caisses et celle du fonds de réserve.

Enfin, une table de concordance et une table alphabétique complètent le volume et rendent les recherches aussi rapides que possible.

En résumé, ce livre, tant par sa disposition tout à fait originale que par sa clarté d'exposition, est un guide très complet qui permet de comprendre la loi, dont la complexité est si grande que l'accord ne s'est pas toujours établi entre les personnes chargées de l'interpréter. Notre sympathique collègue a pu élucider un nombre important de questions et il a publié un ouvrage dont il convient de le féliciter très chaudement car il lui fait grand honneur.

A. B.

VI

CONGRÈS INTERNATIONAUX

PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL EUGÉNIQUE

Le premier Congrès international eugénique, annoncé dans le numéro de janvier du *Journal de la Société de statistique* (page 50), se tiendra à Londres du 24 au 30 juillet 1912.

Des comités d'initiative ont été formés en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, en Italie, en France, etc., pour la participation à ce congrès.

Le comité français a été constitué le 19 décembre dernier, sous la présidence de M. Edmond Perrier, membre de l'Institut, directeur du muséum d'histoire naturelle.

Toutes les communications relatives au Congrès international eugénique sont reçues au secrétariat du comité français, 97, quai d'Orsay, Paris (VII^e).

M. H.

XV^e CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE ET DE DÉMOGRAPHIE

Le XIV^e Congrès d'hygiène et de démographie, réuni à Berlin en septembre 1907, ayant accepté l'invitation qui lui était adressée par le gouvernement des États-Unis, la XV^e session du congrès aura lieu à Washington du 23 au 28 septembre 1912.

Le congrès formera deux divisions : 1^{re} hygiène, divisée en 8 sections ; 2^e démographie. Comme les congrès précédents il sera complété par une exposition destinée à mettre en relief les progrès de l'hygiène publique dans les pays participants et spécialement aux États-Unis.

Un comité français pour la participation au XV^e Congrès international d'hygiène et de démographie a été constitué sous la présidence de M. le professeur Chantemesse, membre de l'Académie de médecine.

M. H.

VII

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1910-1912

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

Étude statistique sur les Effets de commerce

(Nombre — Répartition par valeur nominale — Durée — Circulation
Taux d'escompte — Frais d'encaissement, etc.)

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société faisant partie du Conseil au moment de la fermeture du concours sont exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 30 juin 1912, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e)

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement, sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

VIII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1912

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Che- mins de fer de l'Europe. Situation au 1 ^{er} janvier 1911	Fbs7 II
Argentine (République) Ville de Santa-Fé		Italie	
Bureau de statistique municipale. — Bul- letin trimestriel de statistique mu- nicipale. Année 1911	Arsf¹ II	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUS- TRIE ET DU COMMERCE. — <i>Direction générale de la statistique.</i> — Mou- vement de la population par ma- riages, décès, immigrations, émi- grations en 1910 (Extrait de la Ga- zette officielle)	Ibs27b IO
Australie (Confédération des États d') Bureau confédéral du recensement et de statistique (Melbourne). — Naviga- tion et migration d'outre-mer pour l'année 1910.	As¹6 IO	— <i>Direction générale de l'agriculture.</i> — Enquête parlementaire sur la con- dition des paysans dans les pro- vinces méridionales et dans la Sicile, 9 vol., 1911.	Ibs6 II
— Tarifs douaniers et revenus de régie pour l'année 1910	As¹7 IO	Turquie	
AUSTRALIE DU SUD		MINISTÈRE DES FINANCES. — Bulletin de statistique financière pour l'année 1325, 1911.	Tdz 1325 (II)
École des mines, de l'industrie et Musée technologique. — Rapport pour l'année 1910.	Ass¹ IO	Uruguay	
Autriche Ville de Vienne		MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — An- nales de l'instruction primaire, nos 7 à 15, vol. I et II, juillet 1910 à mars 1911	Uc3 IO-II a b
Bureau de statistique de la ville. — L'ad- ministration communale de la ville de Vienne pour l'année 1910	Auw¹4 IO	DOCUMENTS PRIVÉS	
Belgique		MARTIN SAINT-LÉON (Et.). — Le III ^e Congrès international des classes moyennes (Munich, 28-30 septembre 1911) (Voir Musée social, n ^o 327) (Paris, 1911)	πm 325
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — <i>Office du travail et Inspection de l'industrie.</i> — Monographies indus- rielles (Groupe III). — Industrie de la construction mécanique, t. II, 1911	Ba31 II	MOLL-WEISS (Mme A.). — Les écoles de servantes en Suisse (Voir Musée so- cial, n ^o 328) (Paris, 1911).	πm 326
Danemark		MUSÉE SOCIAL. — Le III ^e Congrès interna- tional des classes moyennes (Mu- nich, 28-30 septembre 1911), par M. A. Martin Saint-Léon (Paris, 1911)	πm 357
Bureau de statistique de l'État. — Impor- tations et exportations du Dane- mark en 1910	Da5a IO	— Les écoles de servantes en Suisse, par M ^{me} A. Moll-Weiss (Paris, 1911).	πm 328
— Annuaire statist. pour l'année 1911 .	Da13 II	PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
— <i>Conseil royal de santé.</i> — Causes des décès dans les villes du Royaume de Danemark en 1910	Db1 IO	Espagne	
États-Unis d'Amérique		Société royale géographique de Madrid. — Répertoire des publications de la Société royale de géographie (1901- 1910), par M. RICARDO BOLTRAÑ Y ROZPIDE, 1911.	Qbs5c 01-10
ÉTAT DU MASSACHUSETTS		Finlande	
Bureau de statistique. — IV ^e rapport sur l'état des emplois, 1911.	EUma7 II	Société de géographie de Finlande. — Bulletin annuel, années 1909-1910, 1910-1911 (2 ^e vol.)	Qvils 09-II Qvile IO
Finlande		— Atlas de Finlande, 1910.	
Bureau central de statistique. — Comité de colonisation intérieure. — Enquête statist. sur les conditions de l'éco- nomie sociale dans les communes rurales de Finlande en 1901, t. II. Habitation, par M. Hannes Gebhard.	Fi42 01-II	Voir la liste des autres « Publications pé- riodiques non officielles », p. 57 à 60, numéro de janvier 1912.	
France			
MINISTÈRE DES COLONIES. — <i>Office colo- nial.</i> — Statistique du commerce des colonies françaises pour l'année 1909, t. III. Colonies de l'Afrique Orientale	Fcala 09 III		
— Statistique de l'industrie minière dans les Colonies françaises pour l'année 1909	Fcas 09		

Le Gérant : R. STEINHEIL